

DELIBERATION N° 2002/10-01 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2002.

Monsieur BOILEAU, Adjoint délégué aux finances, donne lecture du budget supplémentaire 2002, dont la balance s'établit comme suit :

Dépenses

Fonctionnement	107 059,67 euros
Investissement	303 719,95 euros

Recettes

Fonctionnement	225 520,15 euros
Investissement	11 931,00 euros

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

par 20 voix pour et 8 abstentions (groupes Ludres Autrement et Ludres Notre ville) :

- d'approuver le budget supplémentaire 2002.